

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 avril 2011  
Français  
Original : anglais

---

**Comité du Conseil de sécurité créé  
par la résolution 1970 (2011)  
concernant la Jamahiriya arabe libyenne**

**Note verbale datée du 18 avril 2011, adressée  
au Président du Comité par la Mission permanente  
de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Jamahiriya arabe libyenne et a l'honneur de se référer à sa note verbale en date du 25 mars 2011 concernant le paragraphe 25 de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité.

À la suite de l'adoption de la résolution précitée, le 26 février 2011, le Gouvernement maltais a pris immédiatement des mesures pour en transposer les dispositions dans son droit interne par le biais des décrets n<sup>os</sup> 29 et 77, qui ont été publiés dans le *Journal officiel* maltais les 25 février et 4 mars 2011, respectivement; les dispositions de la résolution ont pris effet à compter de la date de publication desdits décrets\*.

---

\* Les annexes peuvent être consultées dans les archives du Secrétariat.

